

La façon dont le ministre interprète le rôle et les objectifs des associations coopératives prouve qu'il ne songe pas vraiment à entendre la voix du bon sens et de la raison, mais qu'il ne vise qu'à imposer à l'industrie de la pêche un concept et un programme bien déterminés, qu'ils se révèlent valables ou non. Nous avons affaire à un ministre qui, lorsqu'il s'agit de procéder à des changements, préfère expérimenter plutôt que de se laisser guider par l'expérience. Par ailleurs, il a extrait de leur contexte certains passages de la lettre de la coopérative et en a déformé le sens. Ce faisant, il a bien affiché son arrogance dont témoigne, à mon sens, la lettre qu'il a fait parvenir aux pêcheurs.

Dans cette lettre du 27 avril, le ministre a fait remarquer d'autre part que l'association avait tout à fait omis de faire état des montants importants versés individuellement aux pêcheurs par l'assurance-chômage. Je me permettrai de révéler à la Chambre quelques faits en ce qui concerne l'assurance-chômage à l'intention des pêcheurs. L'assurance-chômage a été accordée aux pêcheurs par suite d'une manœuvre électorale du parti libéral il y a quelques années, alors que Jimmy Sinclair, père de l'épouse du premier ministre, était ministre des Pêcheries. Ce ministre s'efforçait d'accéder aux vœux des pêcheurs du littoral occidental, afin d'assurer son élection. L'objectif réel n'était pas de doter les pêcheurs de prestations d'assurance-chômage utiles ou justifiées.

En outre, le ministre actuel des Pêches fait partie du cabinet qui a donné son accord au programme. Le bill sur l'assurance-chômage dont la Chambre a été saisie contient une disposition semblable à celle qui existait auparavant, et il s'appliquera aux pêcheurs et sera maintenu. Le gouvernement n'a rien fait pour établir un programme qui puisse être efficace, rationnel ou utile aux pêcheurs en ce qui concerne un régime collectif d'assurance, la stabilité des prix, ou quoi que ce soit de ce genre. Le ministre des Pêches a fait état d'une espèce d'équivalence à une subvention pour les pêches. Bien entendu, on ne peut pas l'appeler ainsi à juste titre.

• (3.50 p.m.)

Inutile d'en lire plus long, mais, à mon avis, la teneur même de sa lettre amène un grand nombre de pêcheurs à mettre sérieusement en doute l'intérêt que porte aux êtres humains le ministre qui limite les permis dans le cadre de ce programme. Permettez-moi de signaler que le principe d'un programme de limitation des permis comme l'a conçu le ministre—et c'est là la cause de beaucoup d'opposition et de confusion—n'a jamais été consacré par voie de règlement officiel adopté par décret du conseil; la pratique a été instituée et annoncée aux pêcheurs il y a quelques années par un communiqué du ministre. Ensuite, diverses modifications, retouches et mises au point de la formule initiale ont été annoncées simplement par communiqués et déclarations du ministre. Chaque fois que les pêcheurs de saumon de la côte du Pacifique en venaient à comprendre ce que le ministre proposait en matière de limitation des permis et où il voulait en venir et tâchaient de voir s'ils pouvaient ou non s'en accommoder, un nouveau communiqué leur faisait part de modifications.

[M. Howard (Skeena).]

C'est cette attitude arrogante et dictatoriale qui a suscité la confusion et les problèmes des pêcheurs autant que leur crainte que leurs moyens d'existence seront compromis par les expériences tentées au gré du ministre. La loi sur les pêches contient un article—l'article 7, qui, je suppose, permet au ministre d'intervenir—qui lui donne toute discrétion pour délivrer des permis de pêche pour une période d'au plus neuf ans. Je me suis reporté rapidement à cet article mais sans le lire en entier. Un bill au nom du député de Comox-Alberni (M. Barnett) figure présentement au *Feuilleton* pour faire abroger cet article et prévoir que la délivrance des permis se fasse normalement par décret du conseil, par règlement, afin que celui qui s'adonne à la pêche puisse communiquer avec le gouvernement pour s'assurer que les choses se passent dans l'ordre, et afin que soit aboli le droit absolu du ministre de délivrer des permis à son gré.

À la dernière session, lorsqu'on a modifié la loi des pêcheries, on a essayé de supprimer cet article. Le ministre et tout le gouvernement se sont opposés à ce qu'on retire au ministre le pouvoir de décider du sort des pêcheurs selon son caprice du moment. Nous avons plusieurs fois demandé que le principe des permis avancé par le ministre soit soumis à l'étude du comité permanent pour que les pêcheurs visés puissent venir comparaître et dire ce qu'ils en pensaient. Répondant à une question posée à la Chambre, le ministre s'est rendu coupable d'un mensonge éhonté lorsqu'il a déclaré: «Oui, monsieur l'Orateur, je renverrai volontiers cette question au comité». Puis il s'est rassis et n'a rien fait d'autre pour...

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le député de Halton-Wentworth (M. Morison) invoque le Règlement.

**M. Morison:** Monsieur l'Orateur, il est bien facile de s'en prendre à quelqu'un tout en respectant les usages parlementaires, mais je soutiens que le député a pris une trop grande latitude en accusant un autre député, comme il l'a fait, de falsification éhontée des faits. Je soutiens, en toute déférence, qu'il devrait retirer ses paroles.

**M. l'Orateur suppléant:** Le député veut-il commenter le rappel au Règlement? Sinon, la présidence est disposée à rendre une décision à ce sujet.

**M. Howard (Skeena):** Je n'en ai pas l'intention. Je ne voudrais pas lui faire cet honneur.

**M. l'Orateur suppléant:** La présidence signalera seulement en ce qui concerne le rappel au Règlement que le député de Skeena (M. Howard) n'a pas prêté de mauvaises intentions au ministre. Il n'a pas laissé entendre que le ministre avait dit quelque chose de propos délibéré. Même si ses paroles étaient vives, il n'a pas affirmé que le ministre avait voulu délibérément induire les députés ou la population en erreur.

**M. Howard (Skeena):** Monsieur l'Orateur, si cela peut faire plaisir au député de Halton-Wentworth (M. Morison), j'ajouterai bien volontiers les mots «délibéré et